

Inscription pour la collecte séparée
des biodéchets en apport volontaire

Vous souhaitez vous investir
en faveur du tri des déchets alimentaires
en participant à ce projet ?

DEVENEZ FOYER VOLONTAIRE !



Remplissez le formulaire en ligne sur le site internet
du SITOM : www.sitom-sud-rhone.com

ou scannez le QR Code

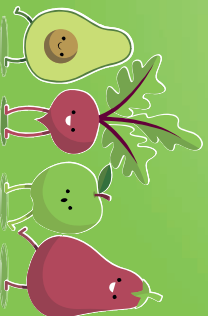
Si vous n'avez pas accès à internet,
contactez votre mairie !



Des biodéchets bien triés
sont bien valorisés

Sitom
Sud Rhône

designed by freepik



Recycler nos biodéchets
devient une nécessité

Le SITOM va déployer des nouvelles bornes de collecte des biodéchets alimentaires sur 8 communes supplémentaires, et sur des communes en comportant déjà, dans le cadre d'un appel à projet avec l'ADAME. Désormais, les habitants du territoire du SITOM Sud Rhône résidant dans les centres-villes de **Maremes, Montagny-Orléans, Saint-Laurent-D'Agnay, Sérézim, Simandres, Soucieu-en-Jarrest et Vornes** pourront se déplacer vers des abris bacs à biodéchets à proximité de chez eux pour y déposer leurs déchets alimentaires ! Ces nouveaux points d'apports volontaire de biodéchets s'ajouteront donc à ceux déjà présents sur **Brignais, Chapomay, Chaponost, Communaix, Millery, Morvant, Sainte-Symphorien-D'Ozon, Taluyers et Ternay.**

Cette solution est proposée pour les foyers en logement collectif ou individuel qui n'ont pas/peu d'espace vert et ne peuvent pas pratiquer le compostage.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à **compléter ce questionnaire et à le renvoyer à l'adresse suivante : preventiondechets@sitom-sudrhone.com (ou au Sitom : 262 rue Barthélémy Thimonnier, Brignais)** Vous pouvez aussi le remplir en ligne sur le site internet du SITOM ou scanner le QR code situé au dos !

Formulaire
d'inscription

Sitom
Sud Rhône

Votre nom

Votre adresse

Nombre de personnes
dans votre foyer

Votre prénom

Votre numéro de téléphone

Courriel

Vous habitez... ?

- un logement avec un espace vert
- un logement sans espace vert

Actuellement, que faites-vous de vos déchets alimentaires ?

- ils sont jetés avec les ordures ménagères
- ils sont valorisés à domicile par compostage ou lombricompostage (technique de compostage hors-sol)
- ils sont triés et déposés dans un composteur privé (à domicile, lieu de travail, résidence secondaire, ...)
- ils sont donnés à vos animaux ou à ceux de votre entourage (poules par exemple)
- ils sont triés et déposés dans un composteur partagé entre voisins

Pour suivre le bon déroulement du projet, le SITOM a besoin de connaître vos habitudes de dépôt. Pour cela, un questionnaire à remplir vous sera transmis une à deux fois par an.

Quelques chiffres :

- **30 tonnes** c'est la quantité de biodéchets valorisés en 2022
- **5 minutes** c'est le temps nécessaire pour donner les informations utiles et remettre le matériel adapté
- **20%** c'est l'objectif de réduction de la quantité d'ordures ménagères
- **33** c'est la quantité en Kg/hab/an transformé en biogaz et compost au lieu d'être incinéré

Inscription pour la collecte séparée des biodéchets en apport volontaire

Vous souhaitez vous investir
en faveur du tri des déchets alimentaires
en participant à ce projet ?

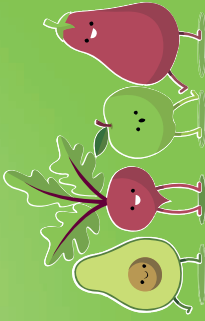
DEVENEZ FOYER VOLONTAIRE !



Remplissez le formulaire en ligne sur le site internet
du SITOM : www.sitom-sud-rhone.com
ou scannez le QR Code

Si vous n'avez pas accès à internet,
contactez votre mairie !

Des biodéchets bien triés sont bien valorisés



designed by freepik

SITOM

Sud Rhône



Recycler nos biodéchets devient une nécessité

SITOM

Sud Rhône

Formulaire d'inscription

Le SITOM va déployer des nouvelles bornes de collecte des biodéchets alimentaires sur 8 communes supplémentaires, et sur des communes en comportant déjà, dans le cadre d'un appel à projet avec l'ADEME. Désormais, les habitants du territoire du SITOM Sud Rhône résidant dans les centres-villes de **Marcennes, Montagny, Orléans, Saint-Laurent-D'Ay, Sérézin, Simandres, Soucieu-en-Jarret et Youdes** pourront se déplacer vers des abris bac à biodéchets à proximité de chez eux pour y déposer leurs déchets alimentaires ! Ces nouveaux points d'apport volontaire de biodéchets s'ajoutent donc à ceux déjà présents sur Brignais, Chapomast, Communay, Millery, Mormant, Saint-Symphorien-D'Ozon, Taluyers et Ternay.

Cette solution est proposée pour les foyers en logement collectif ou individuel qui n'ont pas/peu d'espace vert et ne peuvent pas pratiquer le compostage.

Si vous êtes intéressé, réhésitez pas à **compléter ce questionnaire et à le renvoyer à l'adresse suivante : preventiondechets@sitom-sudrhone.com** (ou au SITOM : 262 rue Barthélémy Thimonnier, Brignais) !
Vous pouvez aussi le remplir en ligne sur le site internet du SITOM ou scanner le QR code situé au dos !

Votre nom

Votre adresse

Votre prénom

Nombre de personnes
dans votre foyer

Votre numéro de téléphone

Courriel

Vous habitez ... ?

- un logement avec un espace vert
- un logement sans espace vert

Actuellement, que faites-vous de vos déchets alimentaires ?

- ils sont jetés avec les ordures ménagères
- ils sont valorisés à domicile par compostage ou lombricompostage (technique de compostage hors-sol)
- ils sont triés et déposés dans un composteur privé (à domicile, lieu de travail, résidence secondaire, ...)
- ils sont donnés à vos animaux ou à ceux de votre entourage (poules par exemple)
- ils sont triés et déposés dans un composteur partagé entre voisins

Pour suivre le bon déroulement du projet, le SITOM a besoin de connaître vos habitudes de dépôt. Pour cela, un questionnaire à remplir vous sera transmis une à deux fois par an.

Quelques chiffres :

- 30 tonnes c'est la quantité de biodéchets valorisés en 2022
- 5 minutes c'est le temps nécessaire pour donner les informations utiles et remettre le matériel adapté
- 20% c'est l'objectif de réduction de la quantité d'ordures ménagères
- 35 c'est la quantité en Kg/hab/an transformé en biogaz et compost au lieu d'être incinéré